

# ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le cabinet ftraining met un point d'honneur à garantir l'accessibilité des personnes en situation de certains handicaps à nos formations.

Nous étudions au cas par cas les mesures que nous pouvons mettre en place pour rendre accessible nos formations et fournir les différentes compensations nécessaires si besoin et selon la typologie du handicap.

En fonction de la typologie et de la demande, nous pouvons nous rapprocher de nos partenaires spécialisés, l'AGEFIPH et/ou la MDPH pour un éventuel accompagnement. Une liste d'autres acteurs du champ du handicap est disponible.

Aussi, tout au long de la formation, les personnes en situation de handicap disposent d'un référent au sein de l'organisme de formation pour les accompagner.

**Référente Handicap : Fanta Camille TOURE**

**0780999598 – [contact@fconsult.fr](mailto:contact@fconsult.fr)**

Version MAJ du 08/04/24

# NOS PARTENAIRES REGIONAUX

## Délégation régionale Ile-de-France de l'AGEFIPH



192, avenue Aristide Briand  
92226 Bagneux cedex  
[ile-de-france@agefiph.asso.fr](mailto:ile-de-france@agefiph.asso.fr)  
9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30  
Tel : 0 800 11 10 09

[rhf-idf@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr)

## Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)



2 rue Rigault - 92 000 Nanterre (siège)  
Du lundi au jeudi de 9h à 12h - 14h à 17h  
Le vendredi de 9h à 12h - 14h à 16h30  
Tel : 01 41 91 92 50

[mdp\\_h@mdph92.fr](mailto:mdp_h@mdph92.fr)

## **MODALITES D'ACCESSIBILITE**

La Référente Handicap prend contact avec le stagiaire afin d'échanger sur sa situation de handicap et ses besoins spécifiques.

Délai d'accès : afin de garantir l'accès et la qualité de nos formations, il est important que nous soyons informés au plus tôt du handicap de la personne inscrite ( minimum 30 jours avant le démarrage de la formation).

Inscription : le stagiaire remplit sa demande d'inscription sur notre site internet.

En retour, la Référente Handicap prend contact avec le stagiaire afin d'échanger sur sa situation de handicap et ses besoins spécifiques.

Parcours d'admission : à l'aide d'un questionnaire, nous étudions ensemble les différentes étapes afin d'adapter sa formation et mettre en place les actions nécessaires facilitant et favorisant son apprentissage.

Nous tenons le stagiaire informé des éventuels moyens mis en place et restons disponibles à toute adaptation complémentaire.

Pour toute information complémentaire, contactez notre référent handicap.

En nous partageant vos spécificités et vos demandes d'adaptations, vous participez à l'apprentissage et à la montée en compétences d'inclusion !